

2-2-2 Développer l'insertion professionnelle des adolescents et des jeunes adultes (*inclusion professionnelle*)

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Manque de dispositifs pour les 16-25 ans
- Peu d'embauche de travailleurs en situation de handicap dans les entreprises en milieu ordinaire
- Difficultés à trouver des terrains de stages en milieu protégé (Mise en Situation Professionnelle en Etablissement et Services d'Aide par le Travail - MISPE -ESAT)
- Absence de référent social au sein de la Maison départementale de l'Autonomie (Mission Vie Professionnelle)

LES ENJEUX

- Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Éviter l'isolement social et prioriser l'insertion socio-professionnelle
- Développer le partenariat entre les diverses structures spécialisées

Description de l'action

1

Préparer l'insertion professionnelle des jeunes travailleurs en situation de handicap	
<p>QUOI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper le plus tôt possible et faciliter les transitions entre l'école et le monde de l'emploi • Favoriser la continuité de la prise en charge socio-professionnelle (hébergement/formation...) afin d'éviter les ruptures de parcours • Faciliter la transition vers l'emploi pour les jeunes sortant de scolarité ou de formation • Permettre l'égalité des chances et de l'emploi des jeunes en situation de handicap 	<p>COMMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en partenariat avec la Coordination départementale Sécurisation du parcours scolaire : Éducation nationale, Université, Centre de Formation pour Adultes, Aide Sociale à l'Enfance, Cap Emploi, Missions locales et autres partenaires afin de repérer en amont les besoins et le public concerné • Reconnaître un jeune à travers ses compétences et pas uniquement à travers ses diplômes • Orienter vers les partenaires avec des supports de communication spécifiques du type: kit « <i>qui contacter</i> » • Étudier les possibilités de mettre en place des passerelles entre institut médico-éducatif (IME) et Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) • Organiser un forum des métiers à partir de 14 ans pour prévenir les ruptures de parcours

2

Développer l'accompagnement socio-professionnel dans le milieu ordinaire

QUOI

- Travailler en collaboration avec les entreprises pour faciliter les démarches des travailleurs en situation de handicap en évaluant les types de besoins nécessaires (médicaux, administratifs...)
- Soutenir les dispositifs et initiatives qui promeuvent le maintien dans l'emploi
- Développer le niveau de compétences et de qualifications
- Repérer et promouvoir les bonnes pratiques pour accompagner les situations complexes et éviter les ruptures de parcours
- Prendre contact avec les Petites et Moyennes Entreprises qui pourraient avoir des besoins et des possibilités d'embauche de travailleurs en situation de handicap
- Dynamiser l'emploi délocalisé (mise en place d'un réseau de bus) en mutualisant les moyens de l'ensemble des partenaires institutionnels et des entreprises

COMMENT

- Organiser des portes ouvertes, forums (JOB 41, Contrat Unique d'Insertion - CUI, CIE...), journées de rencontre afin de lever les freins à l'embauche, développer le vivier des offres tout en prenant en compte le potentiel de chaque territoire
- Favoriser l'emploi grâce à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Communiquer auprès des partenaires (Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail - CARSAT...), en lien direct avec l'utilisateur
- Continuer à développer le partenariat entre la Maison Départementale de l'Autonomie et les partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE), les médecins du travail....
- Créer des cellules dédiées aux situations complexes (cellules jeunes, cellules Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), Réponse accompagnée pour tous (RAPT), DEA (Dispositif d'Emploi Accompagné...))
- Proposer des rencontres expliquant les diverses aides existantes et les possibilités de formations
- Mettre en place un bus de l'emploi qui irait à la rencontre des usagers travailleurs en situation de handicap et des employeurs sur tout le département afin de créer une dynamique locale
- Louer/vendre/réparer (voitures - deux roues) à des tarifs préférentiels afin de faciliter la mobilité

3

Accompagner les travailleurs en situation de handicap dans le milieu protégé

QUOI

- Soutenir le développement du dispositif ESAT- HLM (Hors Les Murs)
- Développer l'accueil de travailleurs en situation de handicap à temps partiel en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) ou en habitat collectif avec un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ou autre solution en fonction de leurs capacités

COMMENT

- Réfléchir sur l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap en cas d'arrêt maladie, de réduction du temps de travail....

4

Se donner les moyens de faciliter l'insertion des travailleurs en situation de handicap

QUOI

- Simplifier les démarches des travailleurs en situation de handicap
- Proposer des passerelles innovantes
- Développer un maillage professionnel individualisé (soins, emploi, formation.....)

COMMENT

- Avoir un référent social au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie pour aider et accompagner le travailleur en situation de handicap dans ses démarches de maintien dans l'emploi et/ou d'insertion et/ou de formations et de développement de ses compétences
- Assurer un accompagnement individuel pour la résolution des problématiques sociales et professionnelles (frein à la mobilité, logement, santé, situations financières...)
- Mettre en œuvre le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)
- Créer des formules « passerelle avec une double orientation » avant les 20 ans de l'utilisateur entre l'IME et l'ESAT
- Mettre en place une cellule dédiée aux jeunes dans le cadre du plan local d'insertion des travailleurs handicapés (PLITH), MISPE, SPE, etc.



Public(s) visé(s)

- Le public sortant d'institut médico-éducatif, les apprentis ayant le statut de travailleurs en situation de handicap, les élèves du secondaire et de l'enseignement supérieur en situation de handicap
- Toutes les personnes disposant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Les organismes de l'emploi accompagnant des travailleurs en situation de handicap
- Les employeurs



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Plan Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Schéma de l'Enfance Famille 2018-2023
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018
- Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022
- Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés et Plan Local d'Insertion des Travailleurs Handicapés



Bénéfices attendus

- Éviter les ruptures et l'isolement
- Favoriser l'autonomie
- Développer des liens de confiance et des passerelles avec les divers partenaires
- Augmenter le niveau de qualification
- Augmenter le nombre et la part de personnes en situation de handicap dans les dispositifs de formation de droit commun



Points de vigilance

- Éviter les doublons

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Conseil départemental
- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

CONTRIBUTEURS

- Les acteurs de/des :
- L'insertion Professionnelle : service public de l'emploi, AGEFIPH, FIPH, CAP EMPLOI, SAMETH, PROMETHEE, POLE EMPLOI.... les entreprises
- Services d'accompagnement
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations et représentants des usagers
- Institutions, collectivités

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de conventions avec les partenaires
- Nombre de situations suivies par le référent social, notamment dans le cadre du plan pauvreté
- Nombre de dispositifs proposés mis en œuvre au titre des parcours